

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
AUVERGNE RHONE-ALPES
124-126 BOULEBARD VIVIER MERLE
CS 23624
69503 LYON CEDEX 03

Références : COUR 2025.012 FI

Votre interlocuteur : : Florence Gaillard

Email : finances@ville-montluel.fr

PJ. : Réponse au rapport d'observations définitives n°D250621

Le 4 juin 2025

Madame la Présidente,

Dans le cadre du contrôle exercé sur la commune de Montluel sur les exercices 2019 et suivants, vous m'avez présenté le rapport d'observations provisoires en date du 19 mars 2025.

Ce dernier a fait l'objet d'une réponse de ma part en date du 7 avril 2025, conformément aux dispositions de l'article L243-5 du Code des Juridictions financières.

Dans le rapport d'observations définitives, reçu en date du 27 mai 2025, je constate que mes réponses et explications ont été prises en compte et je vous en remercie.

Néanmoins, dans un souci de transparence, je tiens à réitérer les quelques observations qu'il me semble important de porter à la connaissance de tous.

1 - « Le besoin d'une organisation pérenne à la tête des services de la commune » :

Le rapport indique « Enfin, bien que sa création ne soit pas obligatoire, l'absence de directeur général des services manque à une commune où les besoins d'expertise et de coordination se font sentir ».

Bien que consciente de la nécessité de recrutement sur ce poste, l'équipe municipale n'a pas souhaité procéder à ce recrutement, sur une période charnière entre deux élections car consciente aussi de la difficulté de se projeter aussi bien pour l'agent que pour les élus à mi-mandat électoral.

2 - « Une information budgétaire à améliorer au bénéfice des citoyens » :

Il est inscrit que « ...différents documents n'y figuraient pas, tels que la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au budget primitif et au compte administratif en vue de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux, le rapport sur les orientations budgétaires »

Le période de contrôle (mars 2024 – janvier 2025) a été concomitante avec la refonte du site internet de la commune. Aussi, les documents listés ci-dessus comme étant absents, mais bien présents avant la refonte, n'avaient pas encore été réintroduits sur le site à ce moment-là. Depuis, les documents ont été mis à nouveau à disposition des administrés dont les conventions d'attribution de subventions aux associations d'un montant supérieur à 23 000 €.

Enfin, je tiens à réitérer mon engagement dans la création d'un groupe de travail afin de mettre en œuvre les 7 recommandations relevées dans le rapport et les actions à améliorer qui en découlent.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de ma considération distinguée.

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

